

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le mardi 26 juin 2018 à 19 h au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Sue Montgomery, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;  
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;  
 Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;  
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce  
 Christian Arseneault, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur d'arrondissement;  
 Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;  
 Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;  
 Pierre Boutin, directeur des travaux publics;  
 Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement;  
 Julie Faraldo-Boulet, secrétaire recherchiste.

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

## **RÉSOLUTION CA18 170167**

### **ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 juin 2018 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, en retirant le dossier suivant :

20.01 - Accorder à Construction Morival Ltée le contrat au montant de 1 378 667,87 \$, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation de la cour de services de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce au 6960, avenue de Darlington, et autoriser une dépense à cette fin de 1 508 667,87 \$, incluant les taxes et les frais accessoires (11 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-18-AOP-TP-017.



---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

---

## RÉSOLUTION CA18 170168

### APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juin 2018 à 19 h et de la séance extraordinaire du 20 juin 2018 à 10 h du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, en apportant la correction suivante :

D'ajouter l'extrait suivant à l'intervention de M. Marvin Rotrand à la période de questions des membres du conseil de la séance ordinaire du 4 juin 2018 :

Mentionne que Piéton Montréal conteste les priorités de marquage de la Ville : selon l'organisme, les passages pour piétons devraient être faits en priorité.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

---

### PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

- Sue Montgomery
  - Souligne la Journée nationale des autochtones, le 21 juin dernier.
  - A pris part à l'annonce concernant la dalle-parc avec le ministère des Transports et la mairesse de Montréal et donne le détail du projet.
  - Explique le Plan commerce grâce auquel les commerçants pourront recevoir jusqu'à 30 000 \$ pour compenser les pertes liées aux chantiers de construction.
  - Annonce que le Plan de lutte à l'insalubrité sera lancé au cours des prochains jours et indique qu'une subvention à LogisAction est à l'ordre du jour.
  - Remercie les organisateurs et bénévoles pour l'événement Mondial des Monstres sur l'avenue de Monkland.
  - Mentionne la présentation d'un dossier pour la réduction de la limite de vitesse sur la plupart des rues artérielles à 40 km/h.



Souligne le dépôt, au cours de la présente séance, d'un plan pour la création d'un Conseil jeunesse en arrondissement.

Félicite Mme Malaka Ackoui, membre du CCU, pour l'obtention du prix Frédéric-Todd, visant à reconnaître les individus, notamment des membres de l'Association des architectes paysagiste du Québec ayant contribué de façon exceptionnelle à promouvoir l'architecture de paysage par leurs projets, leurs publications, leur enseignement ou par leur implication et par la promotion de valeurs soutenant le paysage québécois

- Magda Popeanu

Invite les citoyens à participer au budget participatif afin de faire valoir leurs priorités.

Annonce l'octroi d'un contrat à la SOCENV pour lutter contre l'herbe à poux.

Annonce que le programme de subvention aux familles qui souhaitent utiliser des couches lavables sera effectif le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Indique que la mairesse dévoilera sous peu le Plan d'action 2018-2021 pour des conditions de logement décentes.

Souligne que selon les statistiques, la disponibilité de logements est suffisante et rappelle l'importance de faire attention à ce qu'on récupère lors des déménagements en raison de la présence de punaises de lit.

Souhaite une bonne fête nationale et une bonne fête du Canada le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

- Peter McQueen

Mentionne que l'annonce de la dalle-parc est une bonne nouvelle pour les cyclistes de Notre-Dame-de-Grâce.

Remercie les services et M. Louis Brunet pour la coordination des différents partenaires pour l'organisation du Mondial des Monstres sur l'avenue de Monkland.

Est heureux de la présentation du point 40.01 proposant la réduction de la limite de vitesse sur plusieurs rues artérielles, dont la rue Sherbrooke.

Est conscient des désagréments occasionnés par le remplacement des entrées d'eau, mais rappelle l'importance d'effectuer ces travaux.

Remercie les services pour leur travail visant à accélérer l'émission de permis pour la construction et la modification de bâtiments de la CSDM en vue de l'accueil de plus d'élèves lors de la rentrée scolaire 2018.

- Lionel Perez

Souligne la tenue de deux séances d'information dans le district de Darlington, l'une concernant le stationnement dans le secteur Glenmount et l'autre, sur le carrefour giratoire de Vimy-Eckers.

Explique que la Caisse de dépôt a tenu une rencontre sur le projet de REM et les travaux à venir dans le secteur de la gare Canora.

Félicite l'administration pour le projet de dalle-parc.

Souligne la présentation de plusieurs dossiers à l'ordre du jour : le projet de corridor vert dans le secteur de Darlington, le plan d'action pour la création d'un Conseil jeunesse en arrondissement et une motion attribuant un mandat formel pour l'étude d'un programme de subvention pour les couches lavables aux résidents, CPE et garderies.

Indique qu'il votera contre l'octroi d'un contrat à Sanivac et qu'il en expliquera les raisons.



- Marvin Rotrand  
Souligne l'importance du marquage de la chaussée pour la sécurité, se désolé de la lenteur de ces travaux en citant des statistiques et mentionne que si la situation ne s'améliore pas au cours du prochain mois, il présentera une motion lors de la séance d'août afin de délaisser les services fournis par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et trouver une autre solution pour 2019.

Rappelle l'adoption d'une motion désignant Raif Badawi à titre de citoyen d'honneur et invitant les autres municipalités à faire de même, ce que plusieurs ont fait.

A présenté une motion lors de la séance du conseil municipal du 18 juin, pour le salaire minimum à 15 \$/heure et indique que lorsqu'il y aura une entente avec les syndicats, tous les employés auront un salaire minimum à 15 \$/ heure.

Souhaite aux citoyens une bonne fête du Canada.

- Christian Arseneault  
Salue la présence de jeunes du Centre Loyola.  
Félicite Malaka Ackaoui de son prix et souligne son travail au sein de l'arrondissement.  
Souhaite une bonne Saint-Jean à tous les Canadiennes et Canadiens francophones.  
Félicite les organisateurs et bénévoles du Mondial des Monstres de l'avenue de Monkland.  
A assisté à la partie de soccer opposant l'Iran au Portugal au PJ's pub où plusieurs membres de la communauté iranienne étaient présents.  
Souligne le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de la biodiversité et rendra disponible un livre sur ce sujet.  
Rappelle les mesures de sécurité en période de canicule.

## PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

|  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nickayla Morrison</li> <li>• Kaisen Coke</li> <li>• Maya Bellini-Nunez</li> </ul> | Soulignent que l'augmentation de salaire réduit la capacité du Centre Loyola d'offrir des activités à coût raisonnable pour les familles à faible revenu, rappelle l'importance de ce centre pour les jeunes du secteur et demande à ce que le budget soit bonifié de 7 % pour compenser les augmentations salariales, soit un montant approximatif de 4 500 \$. |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• June Aldinucci</li> </ul>   | Souligne avoir gagné le championnat régional de basketball avec son école, l'École Saint-Luc, et demande à ce que l'arrondissement installe un terrain de basketball au parc Benny.  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nigel Spencer</li> </ul>  | S'interroge sur les travaux à la pataugeoire du parc MacDonald, et déplore le trottoir abîmé à plusieurs endroits dans le secteur du parc, le manque d'éclairage et l'absence du marquage d'une traverse piétonne. Il invite les élus et les gestionnaires à passer une semaine à n'utiliser que la marche et le transport en commun pour leurs déplacements.    |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Afiqh Yusuf</li> </ul>  | Demande un espace pour le Club d'haltérophilie Concordia International.  |



|                            |  |
|----------------------------|--|
| • James Luck               | Demande au SPVM qu'un suivi plus serré soit effectué pour le non-respect des interdictions de stationnement dans le secteur des avenues Grey, Vendôme, Marlowe et Northcliffe et souligne une problématique de dépôt de déchets près de la station de Bixi près du métro Vendôme.  |
| • Jean-Pierre Charron      | Souhaite des actions concrètes pour rendre accessible, en période hivernale, la bande linéaire entourant le cimetière Côte-des-Neiges, et plus particulièrement les bancs en marbre.   |
| • Michel Martin            | À titre de représentant syndical du Syndicat des cols bleus, propose qu'une table de discussion soit créée afin d'évaluer les coûts et valider s'il serait avantageux de faire les travaux de déneigement en régie et d'utiliser l'expertise interne, et propose, pour les nouveaux contrats de déneigement, de faire un contrat de trois ans plutôt que de cinq ans.                |
| • Michael Shafter          | Demande à l'arrondissement d'autoriser la démolition du Théâtre Empress et de permettre la construction de logements abordables ou un centre pouvant héberger tous les organismes n'ayant pas de local, et suggère d'installer des panneaux indiquant les amendes pour le non respect de la limite de vitesse.   |
| • Dominique De Castelbajac | Déplore l'état de délabrement de l'Église Saint-Columba, fera une demande d'accès aux documents pour obtenir les rapports d'inspection et demande à ce que l'arrondissement prenne les mesures pour que le propriétaire intervienne sur l'entretien du terrain et de son bâtiment et que l'administration adopte une politique claire pour la protection des bâtiments patrimoniaux. |
| • Sébastien Nguyen         | Déplore l'embourgeoisement du secteur de Côte-des-Neiges, lequel entraîne une hausse des loyers, et demande aux élus de commenter.   |
| • Hossein Pourshafey       | Félicite l'arrondissement de la future dalle-parc et demande de planter des arbres sur la rue Saint-Jacques.   |
| • Aline Moussard           | Déplore l'abattage d'arbres illégal au Jardin des Saules, propriété de Cromwell, situé à l'intersection de l'avenue Decelles et du boulevard Édouard-Montpetit.  |
| • Lalande Léandre          | Demande à l'arrondissement son soutien pour trouver rapidement un espace afin de permettre la poursuite des activités du Club d'haltérophilie Concordia International.   |
| • Joël Coppieters          | Souhaite proposer la nomination de Earl De La Perralle, fondateur de Jeunesse au Soleil, à l'Ordre des Montréalais et propose de souligner le travail de grands Montréalais en début de séance du conseil.   |
| • Murray Levine            | Souhaite une rencontre avec les élus afin de discuter de ce qui peut être fait pour favoriser la participation des citoyens aux œuvres de charité.   |

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.



## PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Peter McQueen Demande un suivi concernant le lampadaire brisé au terrain de bocce du parc Georges-Saint-Pierre, ainsi que l'entretien de l'éclairage du terrain de basketball dans ce parc.
  
- Marvin Rotrand Demande si une saillie sera réalisée en 2018 au coin de la rue Vézina et de l'avenue de Westbury, ainsi que devant l'école du Petit Chapiteau, sur l'avenue Carlton.  
  
Demande l'échéancier pour la complétion des travaux sur la rue de la Savane et s'enquiert de l'échéancier pour l'implantation d'une zone SRRR dans le secteur du Triangle, pour les résidents n'ayant pas de stationnement dans leur immeuble.
  
- Lionel Perez S'informe de l'échéancier pour l'adoption, lors d'une séance extraordinaire, du point 20.01.  
  
Soulève une problématique récurrente de dépôt sauvage lors de la période de déménagement sur le terre-plein de l'avenue Linton et demande que des inspecteurs soient sur place pour donner des constats aux contrevenants.  
  
En lien avec les travaux à venir pour la construction du REM, demande de s'assurer qu'on tienne compte des inquiétudes et doléances de l'arrondissement.

---

## CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été déposée.

---

## RÉSOLUTION CA18 170169

### CONTRAT - SANIVAC - NETTOYAGE DE PUISARDS, DRAINS DE PUISARD, PANIERS RÉCUPÉRATEURS ET CHAMBRES DE VANNES

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder à Sanivac (9363-9888 Québec Inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 299 136,21 \$, taxes incluses, pour le service de nettoyage de puisards, de drains de puisard, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes, incluant le transport et l'élimination des résidus dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 18-16771.

D'autoriser une dépense à cette fin de 299 136,21 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



---

Un débat s'engage.

---

**Dissidence :** Lionel Perez

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

20.02 1187985002

---

## **RÉSOLUTION CA18 170170**

### **ENTENTES (10) - PRÊT DE LOCAUX - LE 6767**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Association des parents de Côte-des-Neiges pour le local 498 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 mars 2019, en considération d'un loyer total de 4 985,44 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Baobab familial pour le local 599 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 mars 2019, en considération d'un loyer total de 6 375,68 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Club de l'âge d'or « Le Dragon d'or » pour le local 696 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 mars 2019, en considération d'un loyer total de 3 497,28 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Communauté vietnamienne au Canada région Montréal pour le local 495 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 mars 2019, en considération d'un loyer total de 3 928,00 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges pour le local 695 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 mars 2019, en considération d'un loyer total annuel de 2 273, 44 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.



D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Femmes du monde à Côte-des-Neiges pour le local 597 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 mars 2019, en considération d'un loyer total annuel de 6 943,84 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour le local 598 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 mars 2019, en considération d'un loyer annuel gratuit pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme le Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants (SIARI) pour le local 496 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 mars 2019, en considération d'un loyer total annuel de 6 269,04 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs. Également pour le local 499 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 mars 2019, en considération d'un loyer total de 12 261,44 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme la Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV) pour le local 591 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 mars 2019, en considération d'un loyer total annuel de 9 257,12 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Le centre de ressources de la communauté noire pour le local 497 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 mars 2019, en considération d'un loyer total de 8 720,96 \$ pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'imputer ces revenus locatifs conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1187772030

---

## RÉSOLUTION CA18 170171

### ENTENTES (4) - PRÊT DE LOCAUX

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez



D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'Arrondissement et l'organisme Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges pour des locaux multiples situés au 6585, chemin de la Côte-des-Neiges (Le centre Appleton), pour la période du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 juillet 2021, en considération d'un loyer total annuel de 20 091,48 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'Arrondissement et l'organisme La cafétéria communautaire MultiCaf pour des locaux multiples situés au 6585, chemin de la Côte-des-Neiges (Le centre Appleton), pour la période du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 juillet 2021, à titre gratuit, pour la réalisation d'activités en développement social, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'Arrondissement et l'organisme le Relais Côte-des-Neiges pour le local 100, situé au 6600, avenue Victoria (Le centre communautaire Abe-Limonchik), pour la période du 1<sup>e</sup> août 2018 au 31 juillet 2021, en considération d'un loyer total annuel de 5 290,32 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'Arrondissement et l'organisme le Centre des aînés Côte-des-Neiges pour le local 101, situé au 6600, avenue Victoria (Le centre communautaire Abe-Limonchik), pour la période du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 juillet 2021, en considération d'un loyer total annuel de 5 019,12 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

De déposer ces revenus locatifs conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1187772029

---

## RÉSOLUTION CA18 170172

### CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE NDG

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 3 000,00 \$ (taxes incluses, si applicables) à l'organisme Conseil communautaire de Notre-Dame-de-Grâce inc., fiduciaire pour le Collectif « Cheap Art Saint-Raymond » pour l'activité Ruche d'art « Pop Up » dans les parcs Georges-Saint-Pierre et Notre-Dame-de-Grâce.

D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.05 1187772028

---

**RÉSOLUTION CA18 170173**

**CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - UNITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Sue Montgomery

D'autoriser le versement, à même les surplus affectés, d'une contribution financière de 27 000 \$ (taxes incluses), laquelle sera versée à la demande de l'Université de Montréal à la Société de verdissement de Montréal Métropolitain (SOVERDI) afin de contribuer au Projet de corridor écologique et vivrier Darlington.

D'autoriser la signature d'une convention de contribution financière à intervenir entre l'arrondissement et l'Université de Montréal pour le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1185284001

---

**RÉSOLUTION CA18 170174**

**CONVENTIONS ET SOUTIEN FINANCIER - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE CDN ET CONSEIL COMMUNAUTAIRE NDG INC.**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'accorder un soutien financier de 35 213 \$ à la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges et 35 213 \$ au Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce, toutes taxes comprises si applicables, pour la période se terminant le 31 mars 2019 conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

D'approuver les projets de convention à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites dans le dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1181247006

---



**RÉSOLUTION CA18 170175**

**CONVENTIONS ET SOUTIEN FINANCIER - 4 ORGANISMES**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser la signature de quatre ententes de partenariat pour la réalisation d'activités liées à la concertation et au soutien en développement social local pour la période se terminant le 31 décembre 2019.

D'octroyer les montants recommandés en regard de chaque organisme, tel que décrit au dossier décisionnel, totalisant un montant de 183 750 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables).

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1181247007

---

**RÉSOLUTION CA18 170176**

**CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - LOGISACTION NDG**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 36 264,27 \$ à l'organisme LogisAction Notre-Dame-de-Grâce pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1183558026

---

**RÉSOLUTION CA18 170177**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTES - 9 ORGANISMES**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery



D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 3 650 \$, en ajoutant une somme de 150 \$ provenant du fonds discrétionnaire de M. Lionel Perez pour l'organisme Les Amis de Promis, le tout pour une somme totale de 3 800 \$.

| Organisme  | Justification   | Montant et Donateur  |
|--|---|--|
| <p><b>Association culturelle cordillère philippine du Québec</b><br/>4515 av. Van Horne<br/>Montréal (Québec) H3S1S2</p> <p>a/s Mme Jacqueline Casalig Lacwasan<br/>Présidente</p>   | <p>Pour faciliter l'organisation des activités de son 5<sup>e</sup> Festival annuel Igorot de la Cordillère.</p>  | <p><b>TOTAL : 300 \$</b></p> <p>Marvin Rotrand      300 \$</p>                               |
| <p><b>La Communauté unie de Juifs russophones du Québec   United Community of Russian Speaking Jews of Quebec</b><br/>308, rue Blue Haven<br/>Dollard-des-Ormeaux (Québec)<br/>H9R 2K3</p> <p>a/s M. Mark Groysberg, président</p>   | <p>Pour aider l'organisation du Festival russo-juif des arts folkloriques 2018 dont 90 % des membres de cet organisme résident dans notre arrondissement et pour appuyer différents programmes offerts à la communauté russophone, tels que le Centre communautaire des Juifs de Russie, le Programme russe « Y », le Club russe (Centre juif Cummings pour aînés), etc.</p>  | <p><b>TOTAL : 200 \$</b></p> <p>Marvin Rotrand      200 \$</p>                               |
| <p><b>Corporation Jardin Communautaire Châteaufort</b><br/>6767, chemin de la Côte-des-Neiges<br/>Bureau 591<br/>Montréal (Québec) H3S 2T6</p> <p>a/s M Tommy Gagnon<br/>Président du CA<br/>Corporation Jardin Communautaire<br/>Châteaufort</p> <p>CHÈQUE DOIT ÊTRE LIBELLÉ AU NOM DU FIDUCIAIRE :</p> <p>SOCENV<br/>(Société environnementale de Côte-des-Neiges)<br/>Case postale 78581<br/>Succursale Wilderton<br/>Montréal (Québec) H3S 2W9</p> | <p>Pour assurer le succès de la Fête du Jardin qui est un événement écoresponsable avec le soutien de la SOCENV ayant pour thème « Fête de la récolte » qui célébrera les bienfaits de l'agriculture urbaine, le samedi 1<sup>er</sup> septembre.</p> <p>Ce jardin communautaire est situé au coin des avenues Van Horne et de Darlington.</p>  | <p><b>TOTAL : 400 \$</b></p> <p>Sue Montgomery      200 \$<br/>Magda Popeanu      200 \$</p> |
| <p><b>Le Programme Mentor Dovi Worenklein   The Dovi Worenklein Mentor Program</b><br/>2195, avenue Ekers<br/>Montréal (Québec) H3S 1C6</p> <p>a/s Rabbin Mordechai Tober<br/>Directeur général</p>  | <p>Pour contribuer à la réussite des programmes destinés à l'amélioration des relations parents-enfants, en plus des <i>Mentor Program</i>, <i>Kids at risk</i> et <i>Afternoon Homework Center</i>.</p> <p>Il y a présentement plus de 50 mentors travaillant dans plus de 12 écoles et les résultats sont très impressionnants. Ces programmes améliorent de façon significative la qualité de vie de ces jeunes.</p> <p>Un programme et des services sont également offerts pour la réinsertion des femmes battues dans la communauté.</p> | <p><b>TOTAL : 1 000 \$</b></p> <p>Lionel Perez            1 000 \$</p>                       |



|   |  |  |
|---|--|--|
| <p><b>Association des résidents de l'HLM Plamondon</b><br/>6550, avenue Victoria<br/>Montréal (Québec) H3W 3G5</p> <p>a/s Mme Helen E. Andren, présidente</p>   | <p>Pour permettre aux résidents de réaliser des activités socio-culturelles et musicales.</p>  | <p><b>TOTAL : 400 \$</b></p> <p>Sue Montgomery 200 \$<br/>Marvin Rotrand 200 \$</p>                                |
| <p><b>Groupe communautaire MOTHERLAND</b></p> <p>a/s Mme Nikki Tsantrizos<br/>Fondatrice et directrice générale</p> <p>CHÈQUE DOIT ÊTRE LIBELLÉ AU NOM DU FIDUCIAIRE :</p> <p>Conseil communautaire NDG<br/>5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce,<br/>Bureau 204<br/>Montréal (Québec) H4A 1N1</p> <p>a/s Mme Halah Al-Ubaidi<br/>Directrice générale</p> | <p>Cet organisme, qui agit comme une CO-OP, fondé il y a plus d'un an, apporte son soutien aux mères qui ont fait le choix de demeurer à la maison avec leurs enfants âgés de 0-5 ans.</p> <p>Plusieurs programmes et services sont mis sur pied pour aider ces mamans, tel que <i>Free Preschool CO-OP</i> pour préparer les 3-4 ans à l'école. Différents ateliers de danse, d'artisanat sont également offerts aux membres.</p>   | <p><b>TOTAL : 400 \$</b></p> <p>Sue Montgomery 200 \$<br/>Peter McQueen 100 \$<br/>Christian Arseneault 100 \$</p> |
| <p><b>Circuits des arts / NDG Art Hop</b></p> <p>a/s Mme Helene Meyer</p> <p>CHÈQUE DOIT ÊTRE LIBELLÉ AU NOM DU FIDUCIAIRE :</p> <p>Coopérative de solidarité en environnement La Maison Verte<br/>5785, rue Sherbrooke Ouest<br/>Montréal (Québec) H4A 1X2</p> <p>a/s M. James Hugues<br/>a/s M. John McKay</p>                                      | <p>Pour insérer un message d'une page complète en noir et blanc pour Mme Montgomery, Peter McQueen et Christian Arseneault à être imprimé dans le Passeport du <i>Art Hop</i> 2018 de NDG.</p> <p>Ce Passeport (style passeport Expo 67) contiendra les noms et adresses des artistes, carte des quartiers et annonces des commanditaires.</p> <p>Cet événement, qui aura lieu les 15 et 16 septembre 2018, aidera à promouvoir les artistes de Notre-Dame-de-Grâce et invite les résidents à visiter leurs ateliers et vivre l'expérience d'une grande diversité artistique.</p> <p>Également, une partie des profits sera remises à Dépôt alimentaire NDG.</p> | <p><b>TOTAL : 250 \$</b></p> <p>Sue Montgomery 84 \$<br/>Peter McQueen 83 \$<br/>Christian Arseneault 83 \$</p>    |
| <p><b>Productions Alma Viva</b><br/>2370, avenue de Hampton<br/>Montréal (Québec) H4A 2K6</p> <p>a/s Mme Nadia Neiazy</p>   | <p>Pour sa 5<sup>e</sup> année consécutive, Productions Alma Viva présentera l'opéra « Carmen » de Bizet à 3 endroits différents de l'arrondissement :</p> <p>22 août : parc NDG<br/>25 août : La Placette de Côte-des-Neiges<br/>29 août : parc Trenholme, NDG</p> <p>Cet opéra chanté en français par 5 chanteurs accompagnés au piano sera raconté en français et en anglais.</p>   | <p><b>TOTAL : 700 \$</b></p> <p>Sue Montgomery 200 \$<br/>Peter McQueen 200 \$<br/>Magda Popeanu 300 \$</p>        |



|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>Centre de la petite enfance<br/>Les Amis de Promis</b><br>3351, chemin de la Côte-Sainte-<br>Catherine<br>Montréal (Québec) H3T 1C7 | Pour l'inauguration du jardin<br>communautaire aux enfants du CPE<br>le 22 juin prochain. | <b>TOTAL : 150 \$</b><br><br>Lionel Perez                      150 \$ |
|--|---|---|

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1185265012

---

### RÉSOLUTION CA18 170178

#### CONTRAT - CMS ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC. - CONDUITES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'accorder à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc. le contrat au montant de 429 940,53 \$, taxes incluses, pour le raccordement de la conduite d'égout sous Jean-Talon au réseau de Victoria-Buchan et le bouclage de la conduite d'aqueduc de Buchan à celle de Victoria aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-18-AOP-DAUSE-048.

D'autoriser une dépense à cette fin de 373 942,63 \$, plus les taxes, pour un total de 429 940,53 \$ comprenant les contingences, au montant de 56 079,20 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1183558025

---

### RÉSOLUTION CA18 170179

#### CONTRAT - SOCENV - ÉRADICATION DE L'HERBE À POUX

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sue Montgomery



D'accorder à la Société environnementale de CDN (SOCENV) un contrat pour un projet d'éradication de l'herbe à poux sur le domaine public de l'arrondissement et autoriser une dépense à cette fin de 35 000 \$ (taxes incluses).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1184795003

---

### **RÉSOLUTION CA18 170180**

#### **PRISE EN CHARGE - TRAVAUX SUR L'AVENUE FIELDING**

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen

D'offrir au conseil municipal la prise en charge de la conception, de la coordination et de la réalisation des travaux pour le réaménagement de l'avenue Fielding, entre les avenues Trenholme et Mayfair, appartenant au réseau artériel en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1180896002

---

### **RÉSOLUTION CA18 170181**

#### **SÉANCES ORDINAIRES DU CA - SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

De modifier le lieu des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour les mois de septembre à décembre 2018, comme suit :



|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Mardi 4 septembre 2018<br>à 19 heures | Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce<br>6400, avenue de Monkland |
| Mardi 9 octobre 2018<br>à 19 heures   | Édifice Cummings<br>5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine       |
| Lundi 5 novembre 2018<br>à 19 heures  | Le 6767<br>6767, chemin de la Côte-des-Neiges                      |
| Lundi 3 décembre 2018<br>à 19 heures  | Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce<br>6400, avenue de Monkland |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1184570006

---

### RÉSOLUTION CA18 170182

#### PRISE EN CHARGE - TRAVAUX POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES INTERSECTIONS LÉGARÉ/JEAN-BRILLANT ET LÉGARÉ/LACOMBE

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sue Montgomery

D'offrir au conseil municipal la prise en charge de la conception et de la réalisation des travaux pour le réaménagement des intersections Légaré/Jean-Brillant et Légaré/Lacombe appartenant au réseau artériel en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1186725002

---

### RÉSOLUTION CA18 170183

#### ORDONNANCE - LIMITE DE VITESSE

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'édicter l'ordonnance numéro OCA18 17032 visant la réduction de la limite de vitesse prescrite à 40 km/h sur certaines rues artérielles et collectrices de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grace.



---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1187015002

---

**RÉSOLUTION CA18 170184**

**ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - JUILLET À SEPTEMBRE 2018**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Christian Arseneault

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 26 juin 2018 » joint au sommaire décisionnel, et édicter les ordonnances numéros OCA18 17033, OCA18 17034 et OCA18 17035 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1187772027

---

**RÉSOLUTION CA18 170185**

**ORDONNANCES - VENTES-TROTTOIR**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sue Montgomery

D'autoriser deux ventes-trottoir sur le chemin de la Côte-des-Neiges entre le chemin Queen-Mary et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine du 9 au 15 juillet et du 27 août au 2 septembre 2018.

D'autoriser une promotion commerciale en rue fermée sur l'avenue Lacombe entre Gatineau et Côte-des-Neiges du 15 au 16 septembre 2018.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA18 17036 permettant de vendre de la nourriture et des marchandises dans les cours avants et sur le trottoir du chemin de la Côte-des-Neiges du 9 au 15 juillet et du 27 août au 2 septembre 2018, ainsi de vendre des marchandises et de la



nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées dans les cours avants, sur le trottoir et sur la chaussée de l'avenue Lacombe du 15 au 16 septembre 2018.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance numéro OCA18 17037 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, du 9 au 15 juillet, du 27 août au 2 septembre et du 15 au 16 septembre 2018, à certaines conditions.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro OCA18 17038 permettant la fermeture de l'avenue Lacombe, entre l'avenue Gatineau et le chemin de la Côte-des-Neiges, du 15 au 16 septembre 2018.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance numéro OCA18 17039 permettant la cuisine de rue, du 15 au 16 septembre 2018.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1182703005

---

#### **RÉSOLUTION CA18 170186**

#### **ORDONNANCE - MARCHÉ SOCIAL ITINÉRANT MULTICAF**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser la tenue du Marché social itinérant Multicaf dans les parcs Nelson-Mandela et de la Savane ainsi qu'à la Place Darlington.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA18 17040 permettant à Multicaf de vendre de la nourriture et des articles promotionnels du 16 juillet au 31 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1182703004

---

#### **RÉSOLUTION CA18 170187**

#### **ORDONNANCE - 5770, CHEMIN UPPER-LACHINE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CONSEIL COMMUNAUTAIRE NDG**



Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'édicter l'ordonnance numéro OCA18 17041, en vertu de l'article 15 du *Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti* (RCA11 17196), afin de permettre la création d'une murale sur la façade ouest du bâtiment privé situé au 5770, chemin Upper-Lachine.

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 7 000 \$ au Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation de la murale et approuver une convention de contribution financière à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1187551004

---

### **RÉSOLUTION CA18 170188**

#### **ORDONNANCES - VENTES-TROTTOIR SUR L'AVENUE DE MONKLAND**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

D'autoriser deux ventes-trottoir sur l'avenue de Monkland entre les avenues Girouard et Draper du 9 au 15 juillet et du 3 au 9 septembre 2018.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA18 17042 permettant de vendre de la nourriture et des marchandises dans les cours avants et sur le trottoir de l'avenue de Monkland du 9 au 15 juillet et du 3 au 9 septembre 2018.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance numéro OCA18 17043 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, du 9 au 15 juillet, du 3 au 9 septembre 2018, à certaines conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1182703007

---

### **RÉSOLUTION CA18 170189**

#### **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA18 17299**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault



Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'agrandir la zone 0717 à même une partie de la zone 0713 (3744, avenue Prud'homme) et d'augmenter le taux d'implantation maximal et la hauteur maximale dans la zone 0055 (5350, avenue Rosedale).

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement RCA18 17299 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'agrandir la zone 0717 à même une partie de la zone 0713 (3744, avenue Prud'homme) et d'augmenter le taux d'implantation maximal et la hauteur maximale dans la zone 0055 (5350, avenue Rosedale) puis mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1183558022

---

## RÉSOLUTION CA18 170190

### ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA18 17297

ATTENDU QUE le projet de règlement RCA18 17297 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276); le *Règlement régissant la démolition des immeubles* (RCA02 17009); le *Règlement sur les clôtures et les haies à l'égard de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (c. C-5); le *Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (c. O-1); et le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (RCA07 17121) afin de remplacer l'annexe A du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et d'y intégrer des grilles des usages et des spécifications (RCA18 17297) a été précédé d'un avis de motion et a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement RCA18 17297 a été tenue le 24 mai 2018, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QU'après l'analyse de conformité, des corrections ont dû être apportées au projet de règlement RCA18 17297 afin de rendre conformes certaines de ses dispositions au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* et au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*, lesquelles corrections ont été expliquées par le responsable du dossier à l'assemblée publique de consultation et ont été consignées au procès-verbal;

ATTENDU QUE le Règlement RCA18 17297 ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;



ATTENDU QUE des copies du Règlement RCA18 17297 sont mises à la disposition du public conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, avec changements, le Règlement RCA18 17297 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276); le *Règlement régissant la démolition des immeubles* (RCA02 17009); le *Règlement sur les clôtures et les haies à l'égard de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (c. C-5); le *Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (c. O-1); et le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (RCA07 17121); afin de remplacer l'annexe A du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et d'y intégrer des grilles des usages et des spécifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1183558010

---

## RÉSOLUTION CA18 170191

### ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA18 17300

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 juin 2018 :

- le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et du dépôt du projet de règlement;
- des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, sans changement, le Règlement RCA18 17300 modifiant le *Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (R.R.V.M., c. C-4.1).

---

Un débat s'engage.

---

**Dissidence :** Marvin Rotrand

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



40.09 1183571010

**RÉSOLUTION CA18 170192****DÉROGATION MINEURE - 4775, AVENUE ROSLYN**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'accorder une dérogation mineure au bâtiment situé au 4775, avenue Roslyn, afin de permettre à ce que la dépendance que représente le garage, soit attachée au mur du bâtiment principal, tel que représenté sur le plan d'aménagement extérieur numéro A 100, signé par l'architecte Stephane Hazan, estampillé par la DAUSE en date du 4 juin 2018 et ce, malgré l'article 340 4° du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), qui spécifie une distance minimale à respecter d'au moins 1 mètre entre les deux constructions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1183558021

**RÉSOLUTION CA18 170193****PIIA - 2615, AVENUE VAN HORNE**

CONSIDÉRANT que le terrain localisé sur le lot 6 174 198 du cadastre du Québec est soumis à l'application du projet particulier PP-93;

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a pris connaissance de l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) formulé lors de la séance du 6 juin 2018;

CONSIDÉRANT que les travaux proposés, visant la construction d'un bâtiment résidentiel et commercial de huit étages, sont conformes aux articles 39, 40 et 41 du PP-93, ainsi qu'aux articles 112.1, 668 et 668.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276);

CONSIDÉRANT que le permis sera délivré sur présentation d'une lettre de garantie bancaire au montant de 100 000\$ en faveur de la Ville de Montréal, renouvelable automatiquement et irrévocable, sauf sur autorisation de la Ville;

CONSIDÉRANT que la lettre de garantie bancaire sera libérée sur présentation du rapport d'un expert en acoustique attestant que les niveaux de bruit attendus, conformément aux recommandations du consultant Octave acoustique du 7 mai 2018; sont respectés.



Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'approuver les travaux proposés aux documents préparés par les architectes gmad, numérotés A1S1 et A1S2, A101 à A110, A300 à A302 et A400 à A401, aux plans de paysage numérotés P-1 à P-8, à l'étude préparée par Octave datée du 7 mai 2018, à l'étude d'impacts éoliens numérotée É-1 à É-12 et à l'étude d'ensoleillement numérotée 2 à 4, tous annexés au dossier et faisant l'objet de la demande de permis de construction 3001371951, pour laquelle l'approbation du conseil est requise, en vertu du projet particulier PP-93, article 39, 40 et 41 et en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), articles 112.1, 668 et 668.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.11 1183558028

---

#### **RÉSOLUTION CA18 170194**

#### **RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-104**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sue Montgomery

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017), la résolution approuvant le projet particulier PP-104 visant l'agrandissement du bâtiment principal situé au 4818, chemin de la Côte-des-Neiges.

#### **SECTION I**

##### **TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique à la propriété sise au 4818, chemin de la Côte-des-Neiges, tel qu'illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

#### **SECTION II**

##### **AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la modification et l'occupation du bâtiment sis au 4818, chemin de la Côte-des-Neiges, est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

3. Aux fins de l'article 2, il est permis de déroger au paragraphe 1 de l'article 626 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), en permettant une superficie maximale de plancher de 600 m<sup>2</sup>.



### **SECTION III**

#### **CONDITIONS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN**

4. La demande de permis de transformation du bâtiment doit être approuvée conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) en tenant compte des critères énoncés aux articles 118.1,3°, 122.3 et 668.
5. Les détails de l'éclairage devront démontrer que la dispersion lumineuse vers le ciel est minimisée.
6. Une lettre de garantie bancaire au montant de 14 800 \$ sera exigée avant l'émission du permis, afin d'assurer le respect, lors des travaux, des mesures nécessitant une protection maximale des 5 arbres cités dans l' « inventaire phytosanitaire et protection d'arbres » daté du 18 février 2018, joint en Annexe B à la présente résolution.

### **SECTION IV**

#### **DÉLAI DE RÉALISATION**

7. La demande de permis de transformation doit être déposée dans les 60 mois suivant l'adoption de la présente résolution.
8. En cas de non-respect de l'article 7, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.
9. Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de transformation du bâtiment.

---

#### **ANNEXE A**

Plan intitulé « Territoire d'application ».

#### **ANNEXE B**

Document intitulé « inventaire phytosanitaire et protection d'arbres ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1183558017

---

#### **RÉSOLUTION CA18 170195**

#### **RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-105**

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Sue Montgomery



D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017), la résolution approuvant le projet particulier PP-105 visant à permettre l'usage « école primaire et préscolaire » pour l'immeuble situé au 4635, place Borden.

**SECTION I**

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire tel qu'il est délimité par les points noirs sur le plan de l'annexe A.

**SECTION II**

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation du terrain et du bâtiment est autorisée aux fins de l'usage « école primaire et préscolaire ».

3. Aux fins de l'article 2, il est permis de déroger à l'article 123 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

---

**ANNEXE A**

PLAN INTITULÉ « TERRITOIRE D'APPLICATION »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1183558019

---

**RÉSOLUTION CA18 170196**

**DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - MAI 2018**

Mme Sue Montgomery dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60.01 1184535009



**RÉSOLUTION CA18 170197**

**DÉPÔT - PLAN DE TRAVAIL - CRÉATION DU CONSEIL JEUNESSE DE CDN-NDG**

Considérant l'intérêt de l'arrondissement pour encourager la participation citoyenne des jeunes au sein de l'appareil municipal.

Mme Sue Montgomery dépose le plan de travail de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) pour la création du Conseil jeunesse de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (résolution CA17 170079).

---

Un débat s'engage.

---

60.02 1187772031

---

**RÉSOLUTION CA18 170198**

**DÉPÔT - FAITS SAILLANTS 2017**

Mme Sue Montgomery dépose le rapport des faits saillants des états financiers 2017 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter comme mode de publication du rapport, la publication dans un journal diffusé dans l'arrondissement.

60.03 1184342001

---

**RÉSOLUTION CA18 170199**

**MOTION - SUBVENTION POUR LES COUCHES LAVABLES**

ATTENDU QU'un seul bébé utilise plus de 6000 couches jetables, ce qui représente environ une tonne de déchets;

ATTENDU QUE dans les sites d'enfouissement de déchets, les couches occupent le 3<sup>e</sup> rang en importance;

ATTENDU QU'au Canada, plus d'un milliard d'arbres sont coupés chaque année pour fabriquer des couches jetables;



ATTENDU QU'une couche lavable remplace environ 230 couches jetables, tandis que seulement 24 couches de coton sont nécessaires pendant toute la période où un bébé en utilise;

ATTENDU QUE l'utilisation de couches lavables permet une réduction significative des déchets envoyés à l'enfouissement et s'avère donc un meilleur choix pour l'environnement;

ATTENDU QUE l'utilisation de couches lavables représente une économie d'au moins 1000 \$ par enfant pour les familles;

ATTENDU QUE l'arrondissement comprend de nombreuses familles avec des jeunes enfants, et compte plus de 100 garderies et centres de la petite enfance (CPE);

ATTENDU QUE plusieurs arrondissements à Montréal ont adopté un tel programme de subvention pour leurs citoyens.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand  
Magda Popeanu

Que les services de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce proposent au conseil d'arrondissement, d'ici septembre 2018 :

- un programme de subvention pour l'achat de couches lavables, spécifiant le nombre de couches et le montant à subventionner;
- des recommandations quant à la pertinence et la faisabilité d'étendre ce programme aux CPE et garderies de l'arrondissement.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1183571014

---

## **RÉSOLUTION CA18 170200**

### **MOTION - MOIS DU PATRIMOINE JUIF**

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce compte, sur son territoire, une population d'origine et d'ascendance juive substantielle et comprend plusieurs bâtiments patrimoniaux et historiques, comme le Centre commémoratif de l'Holocauste à Montréal, le YM-YWHA, et le Centre Segal des arts de la scène;

ATTENDU QUE cette communauté représente la deuxième plus grande communauté juive au Canada, et que ses principales institutions sont localisées dans l'arrondissement;



ATTENDU QUE la communauté juive a connu une croissance continue au sein de l'arrondissement depuis les années 1950 et que sa présence a contribué à faire de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce un endroit où il fait bon vivre;

ATTENDU QUE l'arrondissement comprend de nombreux commerces, organisations d'aide, organismes sportifs et culturels ainsi que des clubs sociaux au bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE l'arrondissement apporte son soutien à des événements importants au courant de l'année;

ATTENDU QUE le 29 mars 2018, le Parlement du Canada a adopté la loi S-232 : Loi sur le Mois du patrimoine juif canadien, qui reconnaît le mois de mai comme mois du patrimoine juif.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand  
Magda Popeanu

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce déclare le mois de mai comme le « Mois du patrimoine juif » pour les années à venir.

Que cette résolution soit déposée au conseil municipal au point 05 de l'ordre du jour.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.02 1183571013

---

## **RÉSOLUTION CA18 170201**

### **PROJET PILOTE - COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sue Montgomery

D'autoriser un projet pilote sur le territoire de la SDC Expérience Côte-des-Neiges afin de permettre la collecte des matières résiduelles dès 6 h 30.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



70.01 1182703006

---

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 22 h 35.

---

Sue Montgomery  
La mairesse d'arrondissement

---

Geneviève Reeves  
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA18 170167 à CA18 170201 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

